

Arrêté N° MA-ART-2023-004

OBJET : Arrêté de stationnement Mammobile jeudi 16 février 2023, lundi 20 février et mardi 21 février 2023 sur le parking de la salle des fêtes, rue de Condé à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par Madame Séverine BEURIOT, chargée de mission de la Mammobile visant à faire réserver vingt mètres de stationnement rue de Condé, sur le parking de la salle des fêtes à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder au dépistage du cancer du sein des femmes ayant entre 50 et 74 ans, les jeudi 16 février, lundi 20 février et mardi 21 février 2023 de 7h30 à 19h. **[ANNULE ET REMPLACE]**

ARRÊTE

Article 1 : Vingt mètres de stationnement sont réservés sur le parking de la salle des fêtes, rue de Condé à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay les jeudi 16 février, lundi 20 février et mardi 21 février 2023 à partir de 7h30 jusqu'à 19h.

Article 2 : La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : L'ampilation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Monsieur le Chef du Centre de Secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Madame Séverine BEURIOT

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 12 janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

